

**Diocese of Sault Ste. Marie
Official Gazette**



**Diocèse de Sault Ste-Marie
Gazette officielle**

**JANUARY - MARCH
2026**

**JANVIER À MARS
2026**

A blessed Easter to our readers! This edition is rather short: an update to the diocesan Norms for the Abuse Advisory Committee, and a message of condolences on the passing of Deacon Lionel Lefebvre.

De très Joyeuses Pâques à nos lecteurs ! Cette édition ne contient que deux documents : une mise à jour aux Normes pour le Comité consultatif pour les questions d'abus, ainsi qu'un message de condoléances suite au décès du diacre Lionel Lefebvre.

As usual, there are Official Notices at the end.

Comme d'habitude, vous trouverez les Avis officiels à la fin.

**Laura Markiewicz
Chancellor / chancelier**

N.B.: For past copies and to subscribe to the digital version, please visit

EN: <https://dioceseofsaultstemarie.org/gazette>

FR: <https://diocesedesaultstemarie.org/gazette>

Index

Norms for the Abuse Advisory Committee	1-3	Normes pour le Comité consultatif pour les questions d'abus
Message of Condolences for Deacon Lionel Lefebvre	4	Message de condoléances pour Lionel Lefebvre, d.p.
Official Notices	5	Avis officiels

DIOCESE OF SAULT STE. MARIE



DIOCÈSE DE SAULT STE-MARIE

GENERAL EXECUTORY DECREE

**NORMS FOR THE
ABUSE ADVISORY COMMITTEE**

Whereas in September 2016 the Diocese enacted "Guidelines for dealing with complaints of misconduct and abuse of any kind", which established an interdisciplinary "Diocesan Advisory Committee", and

Whereas the composition and functioning of the Diocesan Advisory Committee were updated and clarified via a decree bearing protocol number 793/2022, and

Whereas the Guidelines have since been superseded by the *Diocesan Particular Law on Pastoral Listening*, which takes effect on February 1, 2026,

Whereas the aforementioned particular law foresees the possibility of enacting general executory decrees to specify in greater detail how the provisions of the particular law are to be carried out,

I DECREE

1. Starting February 1, 2026, the name of the Diocesan Advisory Committee is changed to the Abuse Advisory Committee. It will function in accordance with the *Diocesan Particular Law on Pastoral Listening*.

DÉCRET EXÉCUTOIRE GÉNÉRAL

**NORMES POUR LE
COMITÉ CONSULTATIF
POUR LES QUESTIONS D'ABUS**

Attendu qu'en septembre 2016 le Diocèse a promulgué des "Lignes directrices pour gérer les plaintes d'inconduite et toutes formes d'abus", établissant un "Comité consultatif diocésain" interdisciplinaire, et

Attendu que la composition et le fonctionnement du Comité consultatif diocésain ont été mis à jour et clarifiés par un décret portant le numéro de protocole 793/2022, et

Attendu que les Lignes directrices ont été remplacées par la *Loi particulière diocésaine sur l'écoute pastorale*, qui entre en vigueur le 1er février 2026, et

Attendu que la Loi particulière susmentionnée prévoit la possibilité de la création de décrets exécutoires généraux, afin de préciser plus en détail comment les dispositions de la loi particulière doivent être mises en oeuvre,

JE DÉCRÈTE

1. À partir du 1er février 2026, le nom du Comité consultatif diocésain devient le Comité consultatif pour les questions d'abus. Cela fonctionnera selon la *Loi particulière diocésaine sur l'écoute pastorale*.

2. Once appointed, a member of the Committee assumes office once he or she has completed the promise of confidentiality, according the form normally asked of those working with the diocesan curia

3. Each member is appointed by decree for a determinate period of time, whose end date is specified in the decree. However, in order to ensure the committee never lapses the members continue in office until they are renewed or replaced.

4. To ensure the independence of the committee, a member may only be removed by the Bishop and only for a grave cause, in accordance with canon 193 §2.

5. The Diocesan spokesperson may attend meetings of the Committee. If this position is not filled the Vicar General will act in this capacity *ex officio*.

6. While it is not mentioned explicitly in the Guidelines, minutes will be taken of all meetings of the Abuse Advisory Committee, preferably by a notary if one is available.

2. Une fois nommé, un membre du Comité entre en fonction après avoir fait la promesse de confidentialité, selon le formulaire soumis ordinairement aux personnes travaillant avec la curie diocésaine.

3. Chaque membre est nommé par décret pour un temps déterminé, avec une date de fin spécifiée dans le décret. Cependant, les membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou que leur mandat soit renouvelé, afin d'assurer la survie du comité.

4. Afin d'assurer l'indépendance du comité, un membre ne peut être révoqué que par l'évêque et seulement pour cause grave, conformément au canon 193 §2.

5. Le porte-parole diocésain peut assister aux réunions du comité. Si ce poste n'est pas comblé, le vicaire général agira à ce titre *ex officio*.

6. Bien que cela ne soit pas mentionné explicitement dans les Directives, le procès-verbal de chaque réunion du Comité consultatif pour les questions d'abus sera rédigé par un notaire, de préférence, si un notaire est disponible.

Given at / donné à:

Location / lieu

☐ Sudbury

☐ Other / autre:

Date

2026-01-29

Competent authority / autorité compétente:

Name / nom +Thomas Dowd

Title / titre Diocesan bishop / évêque diocésain

Signature



Countersignature / contresignature:

Name / nom Danielle Dorion

Title / titre Ecclesiastical notary / notaire ecclésiastique

Signature



Archives:

Prot. no. / N. prot. 047/2026

COPY

DIOCESE OF SAULT STE. MARIE



DIOCÈSE DE SAULT STE-MARIE

MESSAGE DE CONDOLÉANCES

LIONEL LEFEBVRE

Chers frères et sœurs dans le Christ,

C'est avec tristesse, mais aussi avec une profonde gratitude, que je vous adresse ces paroles aujourd'hui. Le diacre Lionel Lucien Lefebvre a été un fidèle serviteur de Dieu et de notre diocèse. Bien que je ne puisse être parmi vous aujourd'hui, je vous offre mes prières ainsi que ce message afin de partager votre peine.

Le diacre Lionel a vécu une vie de profonde dévotion — envers sa famille, sa communauté et l'Église. Je l'ai connu dans le cadre de son diaconat, et je sais qu'il a servi avec un grand dévouement, apportant l'amour du Christ à d'innombrables âmes. Son esprit doux, sa bonté et sa foi profonde m'ont profondément touché.

Son héritage de service, de l'enseignement à l'annonce de l'Évangile, demeurera vivant dans nos cœurs. En ce temps pascal, trouvons réconfort dans la promesse de résurrection du Christ et continuons de prier pour Lionel.

Avec mes prières et mes bénédictions,

+Thomas Dowd

Évêque du diocèse de Sault Ste-Marie

2026-02-17

OFFICIAL NOTICES

2026-01-29: Mr. Guy Faucher is appointed Delegate for Special Investigations (decree 048/2026).

2026-01-29: Mr. Pierre Mafanda is appointed Deputy Delegate for Special Investigations (decree 018/2026).

2026-02-20: Profession of Faith of Rev. Samuel D'Angelo in his capacity as Diocesan Ecumenical Officer (decree 100/2026).

2026-02-21: Rev. Ramesh Christy is confirmed as diocesan spiritual advisory for the Catholic Women's League (decree 102/206).

2026-03-31: Mr. Tony Niro is nominated as representative for the Board of Directors for Saint Joseph's Health Centre, Saint Gabriel's Villa, Saint Joseph's Continuing Care Centre, and Saint Joseph's Villa, Sudbury (decree 254/2026).

AVIS OFFICIELS

2026-01-29 : M. Guy Faucher est nommé Délégué aux enquêtes spéciales (décret 048/2026).

2026-01-29 : M. Pierre Mafanda est nommé Délégué adjoint pour les enquêtes spéciales (décret 049/2026).

2026-02-20 : Profession de foi pour le R.P. Samuel D'Angelo en tant que Responsable diocésain pour l'oecuménisme (décret 100/2026).

2026-02-21 : Le R.P. Ramesh Christy est confirmé comme aumônier diocésain pour le Catholic Women's League (décret 102/2026).

2026-03-31 : M. Tony Niro est nommé comme délégué au Conseil d'administration pour Saint Joseph's Health Centre, Saint Gabriel's Villa, Saint Joseph's Continuing Care Centre, and Saint Joseph's Villa, tout à Sudbury (décret 254/2026).